

Conseil d'école numéro 3.

École élémentaire Gabrielle Colette.
6, rue des écoles
71170 Chauffailles.

Mairie : Mme BONNETAIN, conseillère municipale, Mme MORIN directrice adjointe des services municipaux.

DDEN : M. PERRAYON

Parents : Mme NICOLLE, Mme DEBARNOT, Mme LAURENT, Mme BOUCHER Inga

Enseignants : Mme DOLDINGER, M. LUCCIONI ; Mme RAMADE, Mme IAHNS, Mme GUICHARD, Mme PERRONNET, Mme HAVIOTTE, Mme MOLLON.

Sont excusés : Mme BIGNON, maire de Chauffailles, Mme COICAULT, Mme DIART, Mme DESBORDES, Mme CHARRONDIERE

En préambule : M Luccioni fait un rappel sur le rôle et le fonctionnement du conseil d'école. Mme Morin rappelle qu'elle participe effectivement au conseil d'école avec un rôle organisationnel et de « technicienne » et pour gérer les points d'organisation et de lien avec les employés municipaux.

Mme Bonnetain fait remarquer qu'elle n'a pas pu ouvrir le document envoyé par M Luccioni, comprenant l'ordre du jour de la présente réunion.

L'année scolaire 2017-2018.

- **Constitution des classes.**

Le conseil des maitres a choisi pour l'année 2017 – 2018 la répartition des classes comme suit :

Classes	CP/CE2	CP/CE2	CE1	CM1/CM2	CM1/CM2
Effectifs	26	26	19	24	24
Total	119 élèves				

Les nouveaux inscrits pour le CP sont 27 à ce jour.

Il y a cette année plusieurs départs de famille vers les écoles d'autres communes pour des raisons le plus souvent de déménagement ou de rapprochement du domicile. Les effectifs resteront cependant stables puisqu'il y aura autant de départs que de nouvelles arrivées.

La méthode de lecture sera à la rentrée prochaine renouvelée. Il s'agit de « Lire, Dire, Écrire avec Ludo ».

Ludo est une méthode de lecture **syllabique** qui met l'accent sur **l'encodage** (écriture de mots) en parallèle de l'apprentissage du déchiffrage et sur **la production d'écrits**. Chaque « chapitre » commence par un texte introducteur accompagné d'une illustration qui sert de support au travail de compréhension, de production d'écrits et à la recherche de mots contenant le son étudié. Ce texte

pourra également servir à différencier la lecture en proposant des textes complets aux élèves déjà lecteurs.

- **Le maître plus / le dispositif PDMQC (plus de maîtres que de classes).**

Le rôle du maître plus commence à être bien repéré par l'ensemble des parents.

Suite à une question, nous précisons que le maître plus intervient auprès de tous les élèves de la classe et non pas des élèves en difficultés spécifiquement.

L'équipe pédagogique s'est pleinement emparée du dispositif.

L'avis des enseignants sur le maître plus.

Le dispositif renforce l'encadrement des élèves tout en permettant de nouvelles pratiques pédagogiques. Ce dispositif nous donne la possibilité de : mettre en place des projets spécifiques, mettre en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques avec un travail en petits effectifs, le travail en équipe s'en trouve renforcé ainsi que la coopération entre enseignants, ce dispositif est tout simplement utile pour les apprentissages des élèves.

L'équipe pédagogique a un avis très positif sur ce dispositif.

Fonctionnement 2016-2017 :

Au vu des difficultés perçues chez les élèves de cycle 3, la répartition du temps du maître plus avait été choisie ainsi : cycle 2 → 60 %, cycle 3 → 40 %

Fonctionnement 2017-2018 :

A la rentrée, le maître plus interviendra exclusivement en CP, CE1, CE2, afin de mieux répondre aux attentes institutionnelles pour ce dispositif. Les moyens pédagogiques que nous avons sont mis prioritairement sur les classes de Cycle 2 afin de favoriser la réussite de nos élèves en français et mathématiques dès le plus jeune âge. Le maître plus a un rôle de prévention plus qu'un rôle de remédiation.

Le projet PDMQC a été amendé pour expliquer son utilisation à la prochaine rentrée et doit être validé par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Il précise pour la période 1 la répartition horaire prévue, les compétences prioritairement visées et les dispositifs qui seront utilisés.

Le RASED (maitresse E).

La maitresse E est intervenue pendant l'année scolaire dans l'école Gabrielle Colette et les autres écoles du canton. Les élèves pris en charge au cours de l'année sont au nombre de 14 (32 sur le canton) et sont répartis entre les classes de CP et CE1. Conformément aux instructions, aucun élève de CE2, CM1 ou CM2 n'a été pris en charge cette année par le RASED. Les domaines d'intervention sont les mathématiques et la lecture. Le rythme de travail a été le plus souvent bihebdomadaire, parfois plus. Les supports de travail sont le plus souvent des jeux pédagogiques, du commerce ou fabriqués.

Les déplacements sont partiellement remboursés par l'Éducation Nationale. Le budget matériel et investissement est pris en charge par la communauté de communes. Ce budget est passé de 800 € en 2015, à 300 € pour 2017. Nous questionnons cette baisse ainsi que la différence de dotation entre le RASED de La Clayette et celui de Chauffailles. Mme Bonnetain a conclu en disant qu'elle se renseignerait à ce sujet, et sur ces écarts de budget.

Les parents d'élèves ont suggéré l'emprunt de jeux à la ludothèque de Belmont-de-la-Loire afin d'aider la maîtresse E à élargir ses supports de travail. Il a été conclu que ce pourrait être une bonne aide, à condition que les jeux en question permettent de travailler sur des compétences de mathématiques ou de lecture.

La coopérative scolaire.

Le budget de la COOP est actuellement de 8000 € environ et devrait baisser autour de 2000 € après le paiement du voyage scolaire du cycle 3.

Nous remercions l'Amicale Laïque pour sa participation de 2300€ cette année.

Les autres recettes sont : le bénéfice de la vente des bulbes et calendriers (1400€), les cotisations des parents (1230 €), la participation des familles pour les voyages scolaires.

Le bénéfice des photos reste à percevoir.

La coopérative scolaire a permis de financer cette année :

- les voyages scolaires (dont séjour avec 2 nuitées pour le cycle 3)
- les sorties cinéma et théâtre pour l'ouverture à la culture
- quelques fournitures diverses pour les projets tels que RIFM
- quelques achats pour les événements de l'année tels que la sortie vélo, le carnaval...

L'école et sa modernisation.

- L'équipement informatique : la mairie confirme que l'acquisition de 10 ordinateurs portables est en cours et que leur déploiement sera effectué pour la rentrée 2017.
L'équipe souligne la nécessité de prévoir un budget annuel pour l'investissement de nouveaux matériels (1 TBI par an pour équiper les 3 classes restantes) et pour le maintien des équipements actuels (2 ordinateurs en fin de vie pour les 2 TBI existants).
Il a été rappelé l'utilisation désuète de la salle informatique existante. En effet, il est de plus en plus difficile de travailler sur plusieurs ordinateurs à la fois. Certains ne sont plus utilisables.
Les besoins en petit matériel (câbles notamment) peuvent être transmis directement à M Julien Fillon qui pourra se charger de l'achat et de l'installation après accord des services administratifs de la mairie.
- L'entretien et la rénovation des classes : la mairie annonce que l'embauche d'un peintre dans les services municipaux permettra de réaliser des travaux à moindre coût. Les représentants de la mairie demandent à l'équipe enseignante s'ils sont prêts à libérer une classe pour la réalisation des travaux qui peut durer jusqu'à un mois. L'équipe est prête à déplacer les classes une par une dans une classe libre pour réaliser les travaux nécessaires.
- La rénovation de la salle des maîtres reste en suspens.
- Les rideaux du bâtiment Gorce sont en mauvais état ; vus de l'extérieur ils donnent une vision déplorable de l'école. Certaines fenêtres sont en mauvais état également dans ce bâtiment.
- L'entretien des halls du bâtiment Jules Ferry devraient être refait. La tapisserie se décolle. Une liste de petits travaux à effectuer pendant l'été sera établie par le directeur et transmise aux services municipaux.

Manifestations de fin d'année.

Le spectacle aura lieu à l'espace culturel du Brionnais le 24 juin 2017 et sera suivi de la kermesse. Le thème du spectacle est : les jeux vidéo.

La grimpe de Dun aura lieu le lendemain, dimanche 25 juin 2017 ainsi que la foulée et la mini grimpe. Les enfants de l'école sont inscrits en EPS dans un cycle endurance pour les préparer à la foulée.

Le voyage scolaire des CM1-CM2 aura lieu les 26-27-28 juin.

Les rythmes scolaires.

La question des rythmes scolaires est soulevée par le projet de décret offrant la possibilité d'un retour à quatre jours de classe.

À ce titre, la mairie de Chauffailles a été contactée par l'Inspection de l'Education Nationale pour connaître sa position.

La mairie de Chauffailles souhaite un retour au 4 jours de classe. En effet, la mise en place des 4 jours 1/2 a été difficile pour les aspects suivants : coût de la mesure, gestion du personnel, difficultés à mettre en place des activités au vu de l'emploi du temps. D'autre part, la mairie ne perçoit pas d'amélioration sur la fatigue des enfants.

Les parents d'élèves ont été consultés par les représentants des parents. 70 familles ont répondu, 58 se prononcent pour la semaine à 4 jours, 7 familles pour la semaine à 4 jours 1/2. Les raisons invoquées pour le retour à 4 jours 1/2 sont la fatigue constatée des enfants en raison du réveil supplémentaire imposé le mercredi, un temps en collectivités plus long pour les élèves qui se voient contraints de rester en garderie le soir (par exemple ramassage scolaire), pas d'intérêts relevés dans les TAP (peu ou pas d'activités proposées aux élèves de l'école élémentaire et les devoirs ne sont plus faits lors de ces temps), le coût supplémentaire imposé aux familles qui ne peuvent pas récupérer leurs enfants à 15h45. Les raisons invoquées par les familles préférant les 4 jours sont la régularité de l'emploi du temps et la plus grande disponibilité des élèves pour les apprentissages.

L'équipe enseignante est majoritairement pour le maintien des 4 jours 1/2 de classe. Les raisons invoquées sont avant tout pédagogiques : les élèves travaillent mieux le matin, le mercredi matin est donc pleinement bénéfique pour les apprentissages. Les après-midis raccourcies permettent aussi de travailler plus sereinement. Quelques enseignants pointent des difficultés d'organisation de l'emploi du temps (salles d'EPS, prises en charge du RASED par exemple).

Au vu des réponses des parents d'élèves, l'équipe enseignante préfère se ranger à l'avis majoritaire, soit le retour à 4 jours de classe.

Le conseil d'école demande donc un changement de l'organisation de la semaine scolaire. Les horaires proposés seraient : les lundis, mardis, jeudis, vendredis : 8h45-11h45 13h30-16h30

Le conseil d'école sollicite l'accord de l'IA-DASEN. Une réunion paritaire aura lieu de 04 juillet 2017 pour entériner les décisions.

Questions diverses.

Cantine scolaire : la capacité limite de la cantine n'est pas loin d'être atteinte et cela pose des problèmes. Le jour avec la plus grande affluence est le vendredi. La mairie demande aux représentants de parents d'élèves de faire passer le message pour essayer de lisser l'affluence sur la semaine.

D'autre part une réunion aura lieu le 03 juillet en mairie pour décider du maintien ou du changement du système de paiement par tickets.

Des difficultés de comportement ont été notés lors du repas et de la pause méridienne : incivilités envers les autres élèves, non respect du personnel municipal. La mairie informe les parents qu'un règlement intérieur sera mis en place à la rentrée 2017, incluant des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Une commission va être mise en place pour améliorer la cantine. À ce titre, une boîte à idées a été déposée auprès des élèves pour recueillir leurs suggestions quant à la composition des menus. Des idées intéressantes ont déjà été fournies.

L'organisation d'un repas de fin d'année n'est pas programmée en cette fin d'année.